

## ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

---

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2046)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD46

présenté par  
M. Chanteguet et M. Thévenoud

-----

#### ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer les quatre alinéas suivants :

" 2° *bis* Dans la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 141-3, les mots "les registres" sont remplacés par les mots "le registre";

" 2° *ter* Dans le dernier alinéa de l'article L. 141-3, les mots "les registres" sont remplacés par les mots "le registres", les mots "aux registres" sont remplacés par les mots "au registre", et les mots "des registres" sont remplacés par les mots "du registre".

" 2° *quater* Après le mot "registre", la fin du I de l'article L. 211-18 est ainsi rédigée : "mentionné au premier alinéa de l'article L.141-3";

" 2° *quinquies* Le dernier alinéa de l'article L. 231-2 est supprimé;"

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.